

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2009/50-GC(53)/14
7 août 2009

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 7 b) i) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2009/58)
Point 25 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC/53/1))

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

Résumé

- L'objet du présent document est de communiquer, conformément à la résolution GC(51)/RES/18.A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence) adoptée par la Conférence générale le 21 septembre 2007, des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution, et des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 1^{er} juin 2009.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport et recommande de le soumettre à la Conférence générale pour examen.

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport ont trait au personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs – personnel défini comme l'ensemble des personnes qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Cette catégorie ne comprend pas les experts fournis à titre gracieux, les consultants et les fonctionnaires payés au titre des fonds extrabudgétaires, ainsi que les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.
2. Le nombre total de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs au 1^{er} juin 2009 était de 934, dont 177 postes vacants. La répartition des fonctionnaires par État Membre est présentée en annexe.
3. La définition de « pays en développement » retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU dans sa publication intitulée « *Situation économique et sociale dans le monde* ».
4. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés à l'article VII.D du Statut de l'Agence. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

B. Objectifs fixés

5. Dans sa résolution GC(51)/RES/18.A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), la Conférence générale a prié notamment le Directeur général « de continuer d'assurer [à l'Agence] les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi que dans le cas des postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres non représentés ou sous-représentés au Secrétariat de l'Agence ». Elle y a invité en outre « les États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence, notamment en répertoriant les experts compétents et en augmentant le nombre de candidats bien qualifiés ... ».

C. Mesures prises par le Secrétariat

C.1. Mesures correctives

6. La direction a régulièrement suivi dans le détail la mise en œuvre de la résolution GC(51)/RES/18A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), ainsi que les nominations individuelles pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

7. Huit États Membres ont conclu des arrangements avec l'Agence pour l'envoi d'administrateurs auxiliaires (des États Membres ont financé au total 24 administrateurs auxiliaires au cours de la période considérée) et l'Agence a étudié la mise en place d'arrangements similaires avec cinq autres États Membres. Du 1^{er} juin 2007 à juin 2009, dans le cadre du programme correspondant, l'Agence a employé quatre administrateurs auxiliaires de pays en développement, qui pourront ultérieurement postuler à des postes inscrits au tableau d'effectifs.

8. De plus, dans le cadre de ses efforts pour informer les jeunes des activités de l'Agence et des futures possibilités de carrière, le Secrétariat a étoffé son programme de bourses dans le domaine de la coopération technique. Il a également relancé son programme de stages, auquel ont participé, pendant la période à l'étude, 200 jeunes, dont 27.5 % venaient d'États Membres en développement.

C.2. Mesures d'information active

9. Des listes prévisionnelles des possibilités d'emploi et des postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat (au cours des deux années suivantes), qui décrivent sommairement les qualifications exigées pour ces postes, continuent d'être communiquées régulièrement aux États Membres.

10. Pendant toute la période considérée, des réunions ont été organisées avec des États Membres non représentés et sous-représentés en vue de mettre en évidence les obstacles potentiels au recrutement de fonctionnaires de chacun de ces États Membres. De nouvelles sources de recrutement et des mécanismes améliorés pour attirer les candidats les plus qualifiés ont été établis. La base de données sur les sources de recrutement a été continuellement mise à jour.

11. Le Secrétariat utilise un système de candidature en ligne pour les vacances de postes publiées. Depuis la mise en service de ce système en 2002, le nombre de candidatures reçues a plus que doublé. Le Secrétariat reçoit en moyenne 90 candidatures pour chaque avis de vacance de poste, dont 98 % sont soumises par Internet. Environ 45.6 % de ces candidatures proviennent de pays en développement.

C.3. Améliorations depuis 2007

12. Les processus automatisés de recrutement et de sélection de l'Agence ont été encore améliorés, ce qui a permis de les accélérer. Le Secrétariat a notamment été en mesure de mener un plus grand nombre d'entretiens en vidéoconférence.

13. Comme demandé dans la résolution GC(51)/RES/18.A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), le Secrétariat a entrepris six missions de recrutement (consistant en exposés présentés lors de conventions, réunions et autres rencontres portant sur des sujets scientifiques et techniques) pendant la période considérée. Compte tenu des ressources limitées, chacune de ces missions continue d'être organisée sur invitation et grâce au financement d'un État Membre.

14. Pendant la période considérée, le Secrétariat a également continué de faire des exposés sur ce thème dans le cadre de réunions parrainées par l'Agence au Centre international de Vienne ou d'autres conférences locales. En tenant un stand de recrutement lors de ces événements, il a mieux informé les participants aux conférences et aux réunions sur les possibilités d'emploi.

D. Données statistiques

D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)

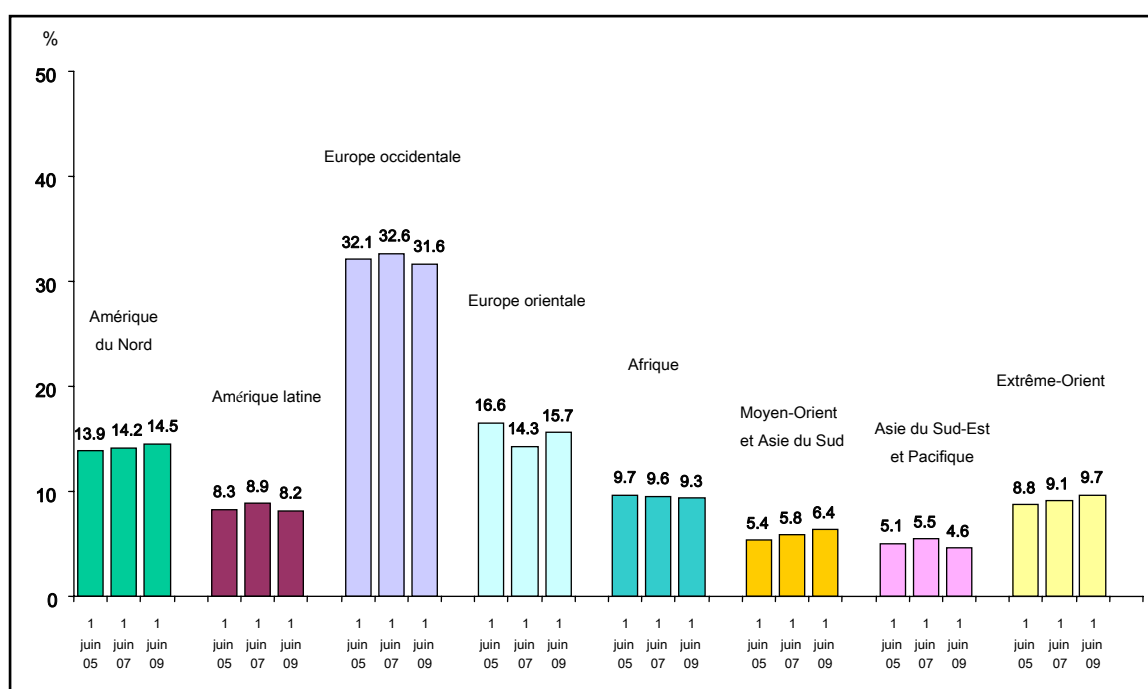
15. Pendant la période allant du 1^{er} juin 2007 au 1^{er} juin 2009, 129 personnes ont été nommées à des postes inscrits au tableau d'effectifs et 163 ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 37 (28,7 % du total) venaient d'États Membres en développement et 92 étaient originaires d'autres États Membres.

D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat

16. Le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 144 à 146 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans des postes inscrits au tableau d'effectifs s'est maintenu à 102.

17. Pendant cette période, la représentation des régions Amérique du Nord, Europe orientale, Moyen-Orient et Asie du Sud et Extrême-Orient s'est accrue, tandis que le pourcentage de fonctionnaires originaires d'Amérique latine, d'Europe occidentale, d'Afrique et de la région Asie du Sud-Est et Pacifique a diminué.

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par région géographique :



D.3. Représentation des États Membres en développement

18. Pendant la période considérée, le nombre de fonctionnaires venant d'États Membres en développement a diminué de façon marginale, ce qui se traduit par un taux global de représentation de 33,6% (34,2 % pendant la période précédente).

19. Conformément à la résolution GC(51)/RES/18A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), le Secrétariat a analysé les régions géographiques qui sont sous-représentées et le nombre de postes qui leur manquent pour atteindre les nombres pro forma indicatifs. Il manque 20 postes aux régions Amérique du Nord et Extrême Orient.

20. L'Agence a reçu des candidatures provenant d'un large éventail de pays : 135 sur les 146 États Membres. Au cours de la période à l'examen, elle a reçu des candidatures de 86 des 92 États Membres en développement. Toutefois, environ 90 % de l'ensemble des candidatures d'États Membres en développement émanaient de 40 pays.

21. Pendant la période à l'examen, des changements se sont produits au niveau des postes de fonctionnaires de rang supérieur : 11 fonctionnaires ont quitté le Secrétariat et 9 nouveaux ont été nommés. Au 1^{er} juin 2009, 30 % d'entre eux venaient d'États Membres en développement, contre 33,3 % en 2007.

D.4. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés

22. Les candidatures émanant de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés s'élevaient à 4607 (33,8 %) par rapport au nombre total des candidatures externes reçues et à 123 (38,8 %) par rapport au nombre total des candidatures de personnes très qualifiées. Parallèlement, 56 (40,6 %) des candidats sélectionnés pour occuper des postes vacants étaient des ressortissants de ces États Membres.

D.5. Prévisions en ce qui concerne les départs

23. Il ressort d'une prévision des postes qui deviendront vacants au cours des sept prochaines années, à la suite de départs à la retraite et de l'application de la politique de rotation, que le Secrétariat devra relever un défi majeur, puisque 413 postes (44,2 %) inscrits au tableau d'effectifs deviendront vacants entre aujourd'hui et 2016.

24. Sur les 782 personnes occupant actuellement des postes inscrits au tableau d'effectifs, 109 atteindront l'âge de la retraite entre 2009 et 2011, dont 35 travaillant dans le domaine des garanties. Neuf États Membres verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que 16 autres perdront entre 25 et 50 % de leurs ressortissants pour la même raison.

25. Ce taux de renouvellement élevé offre aux États Membres une occasion unique de recenser des candidats qualifiés pour occuper des postes qui se libéreront dans les prochaines années.

E. Résumé

26. Le Secrétariat a besoin de la participation active et du soutien financier des États Membres pour mettre en œuvre ses mesures d'information. Comme indiqué précédemment, le recrutement de personnel, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Comme décrit dans le présent document, il a besoin de l'appui des États Membres pour l'aider à trouver des candidats très qualifiés provenant du plus grand nombre de pays possible. Ce n'est que grâce aux efforts concertés du Secrétariat et des États Membres que l'Agence pourra être certaine de disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

NATIONALITÉ	ADG	DDG	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	EFFECTIF TOTAL
Hongrie	1			3	6	2			12
Îles Marshall									0
Inde			1	3	7	3			14
Indonesie					2	3			5
Iran, République islamique d'				2*	1		1		4
Iraq					1	1			2
Irlande				3	2				5
Islande				1					1
Israël					1	1			2
Italie			2	8	7	8			25
Jamaïque							1		1
Japon		1	2	3	7	11			24
Jordanie					4				4
Kazakhstan					2				2
Kenya					1				1
Kirghizistan									0
Koweït									0
Lettonie					1				1
Liban					1	3		1	5
Libéria									0
Libyan Arab Jamahiriya				1					1
Liechtenstein									0
Lituanie					3				3
Luxembourg									0
Madagascar									0
Malaisie				2	1	4			7
Malawi									0
Mali				1					1
Malte									0
Maroc				2*	1	1			4
Maurice					1				1
Mauritanie									0
Mexique		1		4	1	3			9
Monaco									0
Mongolie					1	2			3
Monténégro									0
Mozambique									0
Myanmar					1				1
Namibie						1			1
Népal									0
Nicaragua									0
Niger									0
Nigeria				2	4	1			7
Norvège			1						1
Nouvelle-Zélande			1	1					2
Oman									0
Ouganda					1	1			2
Ouzbékistan						1			1
Pakistan				2	3		1		6
Palaos									0
Panama					1				1
Paraguay									0
Pays-Bas			1	3	2				6
Pérou				2					2
Philippines					5	3	1		9
Pologne				4	4	2			10
Portugal					1				1

NATIONALITÉ	ADG	DDG	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	EFFECTIF TOTAL
Qatar									0
République arabe syrienne				1	2	1	1		5
République centrafricaine									0
République de Moldova						1			1
République démocratique du Congo				1	1				2
République dominicaine									0
République tchèque				2	3	2	1		8
République-Unie de Tanzanie			1						1
Roumanie				1	4	3			8
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			2	18	16	13			49
Saint-Siège									0
Sénégal					1				1
Serbie				1	2				3
Seychelles									0
Sierra Leone									0
Singapour									0
Slovaquie				1	4				5
Slovénie				2	2				4
Soudan					1	2			3
Sri Lanka				1		1			2
Suède			2	5	2	2			11
Suisse					2				2
Tadjikistan									0
Tchad									0
Thaïlande									0
Tunisie				2					2
Turquie					4	5	2		11
Ukraine					3	4			7
Uruguay					1				1
Venezuela					3				3
Vietnam						2			2
Yémen						1			1
Zambie					1				1
Zimbabwe			1			2			3
EFFECTIF TOTAL	1	6	33	204	307	212	17	2	782

* dont un fonctionnaire occupant un poste P-5 auquel le grade D-1 a été attribué à titre personnel